



PRÉFET DE LA RÉGION PICARDIE

Le préfet de la région Picardie,  
Préfet de la Somme,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques du château de La Pilule à SAINT-QUENTIN (Aisne)**

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU le décret du 1er août 2012 portant nomination de Monsieur Jean-François CORDET, en qualité de préfet de la région Picardie, préfet de la Somme

CONSIDÉRANT l'avis rendu par la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de Picardie entendue, en sa séance du 30 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT le témoignage intéressant que constitue **le domaine de La Pilule à SAINT-QUENTIN (Aisne)** au regard de la production architecturale régionale de la Reconstruction et pour l'histoire sociale des années 1930 à Saint-Quentin ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Est inscrit au titre des Monuments Historiques, **en totalité**, le château de La Pilule situé 110 avenue de la République à SAINT-QUENTIN (Aisne).

Figurant au cadastre section **BO**, **parcelle 129**,

Et appartenant à Madame Marie Béatrice Joséphe Gabrielle CARLIER, épouse de Michel Jean-Marie MERCIER, décédé, née le 6 mars 1946 à LE CATEAU-CAMBRESIS (59360), demeurant à SAINT-QUENTIN (02100) 110 avenue de la République.

Celle-ci en est propriétaire par attestation immobilière reçue le 27 février 2008 par Maître Dominique WINTREBERT, notaire associé à SAINT-QUENTIN (02100), publié à la conservation des Hypothèques de SAINT-QUENTIN (Aisne) le 3 avril 2008, volume 2008P1229.

*Inscription au titre des Monuments Historiques du château de La Pilule à SAINT-QUENTIN (Aisne)*

ARTICLE 2 :

En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 :

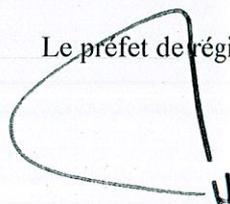
Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au service de la Publicité Foncière de SAINT-QUENTIN (Aisne) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aisne.

ARTICLE 4 :

Il sera notifié au préfet de l'Aisne, au maire de SAINT-QUENTIN et à la propriétaire, qui seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de son exécution.

Fait à AMIENS, le **5 FEV. 2014**

Le préfet de région

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that ends in a vertical stroke with a small hook at the bottom.

Jean-François CORDET